

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 2 FÉVRIER 2021 À 20:00 HEURES

### ♥ ORDRE DU JOUR ♥

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 12 janvier 2021 ;
3. Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats ;
4. Acceptation des comptes à payer en février 2021 (Document 1-A) ;
5. Dépenses de la secrétaire-trésorière, du secrétaire-trésorier et du maire: acceptation ;
6. Certificat de disponibilité des fonds de la secrétaire-trésorière ;
  
7. Avis de motion d'abrogation de règlements ;
8. Présentation du règlement 492 relatif à l'abrogation des règlements ;
9. Dépôt Plan de Mise en Oeuvre An 3 ;
10. Prudent Mesures d'urgence : Renouvellement au portail de mesure d'urgence ;
11. Renouvellement adhésion ADMQ 2021 ;
12. UPA Haut-Richelieu : Campagne d'affichage de sécurité routière en milieu agricole ;
13. Acquisition nouvelle pompe pour système de traitement des eaux usées ;
14. Priest :
  1. Avenant no.3 redresser et renforcer poutre du toit de l'entrée de côté ;
  2. Autorisation paiement factures ;
15. UPA Montérégie : Gala AgriStars, édition virtuelle ;
16. Journal Coup d'Oeil : Publication sympathie décès M. Trahan (ancien Maire) ;
17. Autorisation signature de l' « Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique » ;
18. UMQ : Déclaration d'engagement, La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie
19. Correspondance :
  1. MELCCC : subvention de 3,613.37\$ programme redevance pour l'élimination de matières résiduelles ;
  2. Société Alzheimer : Remerciement pour le don ;
  3. Municipalité de Venise-en-Québec : Demande de contribution pour piscine intérieur.

### QUESTIONS REÇUES DES CITOYENS

### VARIA

---

\* Documents ci-annexés.

### SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin informent la population que le Conseil siègera à huis clos pour la séance ordinaire du 2 février 2021. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les communiquer soit par courriel : [administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca](mailto:administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca) ou par téléphone : (450) 291-5422

Le public ne sera pas admis pour les prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.

Nous vous remercions de votre collaboration.